



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

officines

Question écrite n° 101841

Texte de la question

Mme Gisèle Biémouret attire l'attention de M. le ministre du travail, de l'emploi et de la santé sur la disparition d'officines dans les petites communes par abandon de licence ou pour un transfert hors de la commune. En effet, l'ensemble des mesures prises depuis de nombreuses années sous prétexte de la réduction des dépenses de santé, a entraîné des modifications du tissu médical. Les officines à faible chiffre d'affaires ne peuvent plus, dans un tel contexte, assurer la survie de leur exploitation. Sur les 23 000 officines de France, 8 000 sont très déstabilisées et susceptibles de disparaître dans les cinq ans à venir. Alors que la désertification médicale qui touche les médecins pose de graves problèmes, la disparition des officines en milieu rural ne fera qu'aggraver les problèmes de santé publique. Elle lui demande donc de bien vouloir lui indiquer quelles mesures le Gouvernement entend mettre en oeuvre afin de garantir une desserte pharmaceutique de qualité aux concitoyens et donner aux professionnels de santé les possibilités d'un exercice stabilisé.

Données clés

Auteur : [Mme Gisèle Biémouret](#)

Circonscription : Gers (2^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 101841

Rubrique : Pharmacie et médicaments

Ministère interrogé : Travail, emploi et santé

Ministère attributaire : Travail, emploi, formation professionnelle et dialogue social

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 8 mars 2011, page 2208

Question retirée le : 19 juin 2012 (Fin de mandat)